*Plusieurs lycées de notre académie sont engagés dans la mise en place du "lycée 4.0". Les lycéens ont ainsi travaillé sur des manuels numériques en remplacement des manuels papier traditionnels.*

***Pour l’oral de l’EAF,*** *le choix a été fait, pour préserver l'équité et éviter toute situation litigieuse, que les candidats issus des lycées 4.0 se présenteront, à l'instar des autres candidats, avec un descriptif élève et l'ensemble des textes étudiés sous format papier. Pendant les 30 minutes de préparation, ils n'auront pas accès à leur matériel informatique, tablette ou ordinateur portable. Il n’est pas possible, pour l’heure, de leur offrir un accès sécurisé et fiable à leur manuel numérique. Si certains candidats parviennent à se procurer le manuel papier correspondant au manuel numérique de la classe, ils pourront en disposer au même titre que les candidats qui ne sont pas affiliés à un lycée 4.0.*

*Lors de l'exposé, le recours aux supports numériques est également proscrit. En revanche, pendant l'entretien, ils peuvent, s'ils le souhaitent, illustrer ou étayer leur propos en montrant des documents sur l'écran de leur ordinateur portable ou de leur tablette, qui ne seront allumés qu’à ce moment-là. Ces documents auront dû être téléchargés préalablement et ne doivent pas nécessiter une connexion à Internet. Cette possibilité, particulièrement pertinente pour des documents iconographiques, n'a aucun caractère obligatoire et relève du libre choix du candidat. Il lui est également loisible d’imprimer ces documents et de les présenter sous une forme papier.*